

« Notre système est garanti pour un an. »

Paul Brändli est fier de la réduction de la taxe anticipée de recyclage. Le directeur de SWICO Recycling tire un bilan de ses activités. Et appelle les consommateurs à davantage de responsabilité.



« La réduction de 15 % en moyenne a été calculée avec prudence. Peut-être que la baisse sera encore plus importante à l'avenir. »

Paul Brändli, qu'est-ce qui vous a tout spécialement occupé en 2010 ?

La réduction de 15 % de la taxe anticipée de recyclage (TAR) sur les appareils. Nous avons en effet atteint pour la première fois le montant prévu pour le fonds de garantie de 12 mois, soit 30 millions de francs. Cela signifie que nous pouvons garantir notre système de recyclage sur 12 mois sans encaisser un seul franc.

Mais comment est-ce possible ?

Il y a plusieurs raisons, laissez-moi vous expliquer. D'une part, notre introduction du modèle d'indice chez les recycleurs nous

a bien aidé et, d'autre part, l'augmentation générale des prix des matières recyclables sur le marché. Et finalement, c'est aussi l'efficacité de nos processus, comme les appels d'offre dans le domaine de la logistique, qui nous permettent d'abaisser de 10 % nos coûts de transport. En ce qui concerne les points de collecte et l'analyse du panier de marchandises, nous recherchons également des possibilités de travailler avec une efficacité accrue.

L'entreprise SWICO Recycling a-t-elle donc gagné trop d'argent par le passé ?

Nous ne parlons pas d'argent gagné puisque

nous ne sommes pas un système à but lucratif. Ce que nous économisons, nous le restituons au consommateur ; et au final, il paie moins – à partir du 1.1.2011, il paie au maximum deux francs par appareil. Nous avons mis en place un fonds de garantie puisque nous parlons en effet d'une taxe anticipée de recyclage. Nous recevons l'argent aujourd'hui et nous éliminons l'appareil une fois usagé. Et la durée d'utilisation peut aller jusqu'à sept ans. Cela impliquerait théoriquement qu'il faudrait garantir le système pour une période de sept ans. Mais nous l'avons garanti pour un an parce que nous disposons d'une fortune suffisante et des installations nécessaires. La réduction de 15 % en moyenne a été calculée avec prudence. Peut-être que la baisse sera encore plus importante à l'avenir.

Qui profite de la baisse du tarif ?

Le prix de l'appareil est déjà fixé – et en plus il y a la TAR, similaire à la TVA. Et si l'on baisse la TAR, tout le prix diminue car ce sont les importateurs et les commerçants qui transmettent la baisse de la TAR.

SWICO Recycling va-t-il aussi réduire ses prestations de 15 % ?

Absolument pas. L'appel d'offre en logistique s'est aussi orienté au service existant que nous proposons. La même chose vaut pour le recycleur: si le prix du cuivre augmente, le recycleur obtient plus d'argent pour le matériau contenant du cuivre, c'est-à-dire

nous lui payons moins pour son activité. S'il obtient moins pour le cuivre, il reçoit plus de nous. C'est ainsi que fonctionne le modèle de l'indexation.

Comment se positionnent les frais de SWICO Recycling comparés à l'étranger?

Dans le Forum WEEE, lors duquel SWICO joue un rôle important, il y a des chiffres-clés: quels sont les prix de l'élimination de déchets ici et à l'étranger? Nous avons aussi une autre législation. SWICO Recycling se trouve légèrement au-dessus de la moyenne, mais nous pouvons expliquer ce fait.

Avez-vous dû essayer des échecs en 2010 ?

La responsabilité sociale des entreprises, appelée également Corporate Social Responsibility (ou CSR) me préoccupe. Car CSR signifie aussi pour moi responsabilité sociale du consommateur (Consumer Social Responsibility). Le consommateur se débarrasse en effet de son vieil appareil pour quelques francs et ne réfléchit pas à la destination de cet appareil – par exemple l'Afrique ou l'Inde. Dans ces pays, à partir de quatre ou cinq appareils, on en fabrique un, et le reste traîne dans une décharge. Et ces gens brûlent les derniers métaux dans une poêle où ils cuisent des légumes pour le repas du soir – et tombent malades. Cela ne devrait tout simplement pas exister. Je trouve que la responsabilité revient aussi au consommateur qui doit réfléchir à la destination de son appareil, avant qu'il le jette.

Que fait SWICO Recycling contre cette situation ?

Nous organisons un « Forum Vert » (Greenforum) sur ce thème en 2011. Et nous en appelons aux consommateurs et à leur responsabilité pour l'environnement. Les journalistes devraient aussi traiter ce thème. L'office fédéral pour l'environnement accorde les octrois d'enlèvement. Le problème est: qu'est-ce qu'un appareil d'occasion? Qu'est-ce qu'un appareil inutilisable? Cette

différenciation est difficile.

Dans le rapport d'activités de 2009, les dissolutions de territoires et le modèle indiciaire sont esquissés comme étant futuristes. Ceci apparaît-il aussi dans la réalité?

Les recycleurs ont souhaité dissoudre les territoires afin de permettre une offre complète aux clients. Le recycleur peut ainsi non seulement récupérer des appareils électriques, mais aussi ramener du vieux papier et des capsules à café dans toute la Suisse. Ceci n'est possible que grâce à la dissolution des territoires et à l'ouverture du marché. Cela fonctionne très bien. Cette ouverture est sensée du point de vue économique et écologique car ainsi, les appareils les plus divers peuvent être transportés en même temps.

« Je me vois comme un intermédiaire entre l'économie et le développement durable. Tous deux sont nécessaires. Mais les exigences et les positions extrêmes ne nous font pas avancer. »

Le professeur Braungart s'exprime dans ce rapport quant au recyclage du futur. Quelle vision a SWICO Recycling?

En février 2011, nous allons rassembler avec «Recycling 2015/2020» des entreprises mondiales autour d'une table pour discuter de ce que le système de recyclage doit être selon leur opinion. Alors nous verrons où se trouvent les problèmes. Je les vois surtout dans la pénurie des ressources, ce qui se montre à travers les prix croissants, par exemple pour les terres rares. C'est un côté. L'autre est représenté par le professeur Braungart. Il dit que le design doit être différent. De manière un peu exagérée, il dit: «Je mets mon vieil ordinateur portable dans

le four, et il se transforme en tarte.» SWICO Recycling ne peut pas influencer ceci directement vu que nous nous trouvons à la fin de la chaîne, là, où l'on élimine. Mais nous pouvons souligner ce qui est important dans le traitement. Qu'il ne faut par exemple pas équiper un écran plat avec 80 vices qu'il faut éliminer. Qu'on ait des déclarations du matériau, si possible pas de produits toxiques. Il s'y agit aussi de questions de design. Et c'est bien ici que je vois le point crucial: la Suisse – la politique incluse – souhaite être un précurseur dans ce domaine; mais elle n'a que 0,8 % du marché mondial. Si nous mettons la pression aux producteurs, nous ne sommes plus intéressants pour eux. Quoi qu'il en soit: le rendez-vous international aura lieu en février; et les idées qui en sortiront décideront de notre emplacement en 2015.

Dans ce contexte, quel est le rôle de SWICO Recycling, resp. quel est votre rôle ?

Je me vois comme un intermédiaire entre l'économie et le développement durable. Tous deux sont nécessaires. Mais les exigences et les positions extrêmes ne nous font pas avancer.

Aurons-nous besoin de SWICO Recycling dans 10 ans?

Ceci sera un sujet lors de «Recycling 2015/2020». Nous devons savoir ce que nos meneurs de jeu voient et ce qu'ils veulent. Ils sont actifs sur le marché de l'approvisionnement des matières premières et décident des thèmes.

Quels projets sont inscrits au programme de SWICO Recycling pour 2011 ?

« Recycling 2015/2020 » est un projet très important. Et le thème du téléphone mobile : avec un taux de 18 %, nous n'avons pas encore atteint le taux de retour souhaité de 30 %. La révision de l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA) revêt aussi une importance cruciale.